



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Dépôt par le professeur Daniel Turp d'une demande devant la Cour fédérale du Canada

LA DÉNONCIATION PAR LE CANADA DU *PROTOCOLE DE KYOTO* VIOLE LES PRINCIPES DE LA PRIMAUTÉ DU DROIT, DE LA SÉPARATION DES POUVOIRS ET DE LA DÉMOCRATIE

Montréal, le 13 janvier 2012 – Un avis de demande de contrôle judiciaire visant à déclarer illégale la décision par le Canada de dénoncer le *Protocole de Kyoto* a été déposé en ce vendredi 13 janvier 2012 à la Cour fédérale du Canada. Cette demande est initiée par M. Daniel Turp, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.

L'objet principal de la demande est de faire déclarer par la Cour fédérale du Canada que la dénonciation par le Canada du *Protocole de Kyoto* est illégale dans la mesure elle a été adoptée en violation de la *Loi sur la mise en œuvre du Protocole de Kyoto*. La demande invite également le tribunal à déclarer que cette dénonciation porte atteinte au principe de la primauté du droit, au principe de la séparation des pouvoirs et au principe démocratique.

Appuyé par une équipe d'étudiants et d'étudiantes de l'Université de Montréal (L'équipe Kyoto), le professeur Turp a également annoncé que M^e Julius Grey, avocat reconnu et ayant agi dans plusieurs affaires soulevant des questions constitutionnelles, allait agir comme procureur dans le dossier.

Le dépôt s'est également fait en présence du président de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA), M. André Bélisle. « Je me réjouis du soutien apporté à cette démarche judiciaire par une organisation qui est reconnue pour la qualité de ses interventions et la force des convictions des ses dirigeants. J'anticipe le plaisir de collaborer avec l'AQLPA et les autres groupes de protection de l'environnement qui joindront leurs forces pour défendre le *Protocole de Kyoto* » a affirmé Daniel Turp.

Le professeur Turp a lancé un appel à toutes les personnes éprises de justice et démocratie à rallier leur cause et a notamment invité les autres groupes de la société civile à intervenir dans le cadre de l'instance ou demander à agir comme amies de la cour dans cette affaire.

Le professeur Turp a par ailleurs rappelé qu'il a invité les Québécois et les Québécoises à signer symboliquement le *Protocole de Kyoto* et que près de 4 000 personnes, Une telle signature peut maintenant être faite sur la page Facebook de l'Équipe Kyoto (<http://www.facebook.com/equipekyoto>) et permet à quiconque de signer symboliquement le *Protocole de Kyoto* et ainsi de montrer son appui à la lutte contre la dénonciation par le gouvernement du Canada du *Protocole de Kyoto* .

-30-

Source: Virginie MAURAN, attachée de presse
Téléphone: 514- 726 -2001
contact.equipekyoto@gmail.com
<http://www.facebook.com/equipekyoto>)